



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 82875

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'issue des négociations de l'OMC à Hongkong. La fin des subventions agricoles à l'exportation a été confirmée pour 2013. La France est le pays principal bénéficiaire de ces subventions. En conséquence, il aurait souhaité connaître les conséquences de cette mesure pour les agriculteurs français, et notamment pour les petits exploitants.

Texte de la réponse

Les dernières négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lors de la conférence ministérielle à Hongkong, ont abouti à une déclaration importante, qui constitue un accord d'étape mais qui ne conclut pas le cycle de négociations entamé à Doha en 2001. Le résultat obtenu est satisfaisant dans la mesure où l'essentiel a été préservé et où il conforte le cadre de notre agriculture jusqu'en 2013. À Hongkong, après le développement, c'est le volet agricole qui a principalement fait l'objet des négociations. La France a défendu le principe d'un accord garantissant le parallélisme des efforts. Les subventions à l'exportation pour les produits agricoles seront supprimées, conformément aux engagements qui avaient été pris en juillet 2004. Mais l'Europe a obtenu, notamment grâce à l'insistance de la France, que ces soutiens à l'exportation soient maintenus jusqu'au 31 décembre 2013, alors que ses partenaires poussaient à l'adoption d'une date plus rapprochée. Cette échéance est cohérente avec le cadre budgétaire qui a été négocié la même semaine à Bruxelles. L'engagement pris à Hongkong est par ailleurs conditionné au respect d'un strict parallélisme des efforts : l'UE n'avancera dans cette direction que si ses partenaires font de même et au même rythme qu'elle. La prochaine étape des négociations agricoles concerne principalement l'accès au marché, qui n'a été traité que de manière incomplète à Hongkong. Pour l'agriculture française, et particulièrement pour les petits exploitants, l'accès au marché est un dossier crucial puisque là se joue l'avenir de la préférence communautaire. Ce sujet est désormais lié à l'accès aux marchés industriels et de services, et les négociations ne pourront aboutir sans des concessions équitables et mesurables de tous les partenaires en présence. Le Gouvernement fera preuve d'une fermeté absolue sur ce sujet capital pour l'agriculture française et européenne.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82875

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 146

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3640